

# Vidéoprotection

Afin d'améliorer la sécurité quotidienne dans le respect de la vie privée de chacun, la Ville dispose actuellement de 36 caméras de vidéoprotection. Ce dispositif a été renforcé par l'installation de 23 nouvelles caméras au cours de l'année 2020.



La présence de caméras augmente le niveau de sécurité des zones où elles sont implantées. Pour prévenir toute dérive des incivilités, la Ville a lancé plusieurs phases de déploiement de caméras sur le territoire communal à partir de 2014.

## Les objectifs de ce déploiement

Les objectifs sont de protéger les équipements communaux et améliorer, de façon concrète, la sécurité publique. Le schéma d'implantation des bâtiments municipaux a été superposé avec la cartographie des actes de délinquance constatés par la Police Nationale.

Le diagnostic a permis de déterminer trois zones où vingt-huit caméras seront installées :

- le centre-ville,
- le quartier des Alouettes (la résidence, le groupe scolaire Jacques-Prévert et le lycée Les Pierres Vives),
- la Z.I. des Amandiers.

Le dispositif s'accompagne d'une charte très stricte de respect de la vie privée. Les images, transmises par voie hertzienne ou par fibre optique selon les sites, seront reçues en direct au poste central de la police municipale et simultanément au commissariat de Houilles-Carrières.

Conformément aux articles L.251-3 et R.253-3 du Code de la sécurité intérieure, la Ville a également installé 7 panneaux aux différentes entrées de la commune, comportant les informations légales pour le public.

## Les phases du déploiement

### Phase 1 en 2014

Les dix premières caméras ont été installées et mises en service :

- boulevard Carnot,
- rue de Bezons,
- rue des Cent Arpents,
- rue des Alouettes,
- route de Saint-Germain,
- route de Bezons,
- rue de la Pâturée;

pour un coût de 450 000 euros subventionné à plus de 50 % par le Fonds interministériel de prévention

de la délinquance (FIPD) et le ministère de l'Intérieur.

### **Phase 2 en 2020**

En 2020, la Ville a mis en place 23 caméras supplémentaires. Le déploiement de cette 2ème phase a été validé par le préfet, le 29 juillet 2019, dans le cadre de l'autorisation délivrée pour 5 ans à la commune.

### **Phase 3 à partir de 2021**

Cette 3ème et dernière phase prévoit notamment la couverture par vidéoprotection de 14 points supplémentaires, dont les lieux d'implantation ont été prescrits par la Police nationale.

Infos pratiques

### **Restons vigilants**

La vidéoprotection renforce les moyens de la Ville pour lutter contre la délinquance, mais elle ne saurait se substituer à la nécessaire vigilance de chacun. Le signalement, le plus précoce possible, de tout comportement suspect peut faciliter l'action des policiers. Face à un fait qui vous paraît anormal, contactez votre Police Municipale.

**En cas de danger immédiat**, composez le 17.

Contact

### **Renseignements :**

Police municipale  
20 rue des Cailles  
01 39 15 79 58

[pm@carrieres-sur-seine.fr](mailto:pm@carrieres-sur-seine.fr)